

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 7 mai 2019, aux bureaux de Maniwaki, situés au 186, rue King, dans la Ville de Maniwaki, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon
Madame Francine Fortin
Monsieur Alain Fortin

Maire de la municipalité de Denholm
Mairesse de la Ville de Maniwaki
Maire de la municipalité de Montcerf-Lytton

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Ouverture de la séance par le préfet

Madame la préfète déclare la séance ouverte à 8 h 55 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2019-CA-019

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 7 mai 2019

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance du comité administratif de la MRCVG du 7 mai 2019, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-CA-020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2019

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRCVG du 19 mars 2019, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-CA-021

Octroi de financement – 2 000 \$ à même le fonds Jeunes Entrepreneurs et 2 000 \$ à même le fonds SPED – Dossier 18-059, sous conditions

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'allouer un montant de 2 000 \$ à même le fonds Jeunes Entrepreneurs et 2 000 \$ à même le fonds SPED au dossier 18-059, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 8 avril 2019.

ADOPTÉE

2019-CA-022

Octroi de financement – 5 000 \$ à même le fonds Émergence – Dossier 19-038, sous conditions

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'allouer un montant de 5 000 \$ à même le fonds Émergence au dossier 19-038, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 8 avril 2019.

ADOPTÉE

2019-CA-023

Octroi de financement – 3 000 \$ à même le fonds Émergence – Dossier 19-053, sous conditions

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'allouer un montant de 3 000 \$ à même le fonds Émergence au dossier 19-053, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 8 avril 2019.

ADOPTÉE

2019-CA-024

Adoption – Politique d'investissement commune FLI / FLS

Considérant l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aux Fonds locaux de solidarité FTQ, confirmée par l'adoption de la résolution 2019-R-AG377 par le Conseil de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 28 novembre 2018, laquelle prévoit les conditions associées à la mise en place et à la gestion de ce fonds;

Considérant que pour offrir ce nouveau programme de financement aux entreprises de la MRC, une *Politique d'investissement commune FLI/FLS* doit être adoptée, afin de permettre l'accès aux Fonds locaux de solidarité;

Considérant la recommandation des membres du comité administratif d'adopter la *Politique d'investissement commune FLI/FLS* telle que présentée à l'occasion de la rencontre tenue le 8 avril 2019.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin propose et il est résolu d'adopter la *Politique d'investissement commune FLI/FLS* telle que présentée.

ADOPTÉE

2019-CA-025

FLS – Résolution de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau acceptant la lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement

Considérant l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Fonds locaux de solidarité FTQ, confirmée par l'adoption de la résolution 2019-R-AG377 par le Conseil de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 28 novembre 2018, laquelle prévoit les conditions associées à la mise en place et à la gestion de ce fonds;

Considérant la lecture de la *lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement* de Fonds locaux de solidarité FTQ, société en commandite, à l'intention de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aux membres du comité administratif.

En conséquence, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin propose et il est résolu :

- D'effectuer un emprunt et d'accepter l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;
- D'autoriser la préfète et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

ADOPTÉE

2019-CA-026

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 8 h 57.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière